

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 04 novembre 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le jeudi quatre novembre, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond CONTASSOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 octobre 2021

Présents : **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette, **LINIGER** Benoît, **GENEST** Kathia, **SKUP** Pascal, **DOREL** Pierre, **BAUMGARTNER** Gilles, **DUMOUX** Patricia, **PARADIS** Stéphane, **BENAÏM** Fadiene.

Absents : **LAVOREL** Virginie.

Excusés : **GANDILLON** Chrystèle, **DELACOUR** Colette, **FRECHET** Léa, **FAVRE** Jean-Noël.

Pouvoirs : **FAVRE** Jean-Noël à **SKUP** Pascal,
GANDILLON Chrystèle à **LINIGER** Benoît,
DELACOUR Colette à **DOREL** Pierre,
FRECHET Léa à **ANGLADE** Colette.

Secrétaire : **GENEST** Kathia.

1/ DELIBERATIONS

DUREE ANNUELLE DU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture de l'Isère en date du 1^{er} octobre 2021 concernant la durée annuelle du travail dans la Fonction Publique Territoriale faisant référence à la circulaire 2021-21 du 12 juillet 2021,

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été donné aux Communes et Intercommunalités pour délibérer sur ce point afin de préciser les règles applicables à leurs agents,

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant.

Article 1^{er} : Durée annuelle du temps de travail du personnel de la collectivité

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25

Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1 596 heures Arrondies à 1 600 heures
+ Journée de solidarité	+ 7 heures
Total en heures :	1 607 heures

Article 2 : Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, acceptent l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

MODIFICATION STATUTAIRE-TRANSFERT DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 123-2021 du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2021 approuvant la modification des statuts des Balcons du Dauphiné portant sur le transfert du siège de l'intercommunalité.

Vu le projet de statuts à intervenir ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la modification statutaire notifiant le transfert du siège de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné au **100, allée des Charmilles, 38510 Arandon-Passins.**

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

2/ DEBAT SUR LE PADD

Les grands principes du PADD ont été portés à connaissance de l'ensemble des membres du conseil municipal et une discussion débat s'est faite autour des différents items du PADD. Une carte synthétique est à joindre au document pour le compléter.

3/ POINT SUR LES COMMISSIONS

Scolaire, périscolaire :

Scolaire, le prochain conseil d'Ecole se déroulera le 9 novembre. Les cours de natation du printemps 2022 sont à valider. Les enfants devront porter le masque dès la rentrée de lundi 8 novembre.

Périscolaire, il faut 7 agents pour surveiller les 7 classes, il n'y a pas de réduction de personnel possible pour la cantine. La cantine compte en moyenne 110 enfants par service à midi et jusqu'à 35 enfants à la garderie le soir.

Voirie, Bâtiments, Patrimoine :

Voirie, il y a des travaux route du Bugey, la maîtrise d'ouvrage est portée par le SEPECC. Il y a un changement des pompes de relevage ; fin des travaux prévus mi-décembre. Le chantier du chemin des Sables se poursuit après 2 jours d'intempérie, le système d'assainissement a été prolongé, les gabions ont été posés ainsi que la bordure. Fin des travaux avant Noël. A Sicard, un éclairage a été installé à l'arrêt de bus.

Bâtiments, le chauffage du foyer communal fonctionne très bien.

Social, Personnel, Finances :

Social, le CCAS est en marche, une première réunion a eu lieu le 22 octobre. Le CCAS est composé de Mr le Maire et de 8 administrateurs, Colette Anglade a été élue vice-présidente. Les colis des anciens pour 2021 seront pris en charge par le CCAS. Une réunion sera programmée la semaine prochaine pour comptabiliser le nombre de colis et passer la commande des colis.

Personnel, un stagiaire va venir effectuer son stage de 2nde du 29 novembre au 17 décembre. Il s'occupera de la surveillance du groupe scolaire ainsi que du ménage. Seules les formations du personnel périscolaire ont pu avoir lieu autour des thèmes de l'animation et des jeux.

Finances, chaque adjoint doit préparer son budget et être précis dans le chapitre où imputer ses projets. Il faut penser à mettre un budget aléas 2022 conséquent. Le projet de la rue du village, d'un montant très conséquent, sera prioritaire en 2022 en terme d'investissement.

Animation, Culture, Jeunesse :

Animation, calendrier à venir : 06 novembre : one woman show d'Emmanuelle Bodin
18 novembre : beaujolais nouveau - 20 novembre : randonnées nocturnes salagnardes
21 novembre : boudins

Jeunesse, sortie Walibi mercredi 3 novembre, 24 collégiens de Salagnon ont participé à cette sortie, remerciements aux parents pour le transport. Les enfants nés en 2003, 2004 et 2005 vont être conviés à une réunion dans le but de relancer l'association des conscrits. Le conseil municipal des jeunes (CMJ) devrait voir le jour début 2022.

Espaces verts, Sécurité :

Espaces verts, c'est la fin des entretiens des espaces verts, un broyage des chemins accessibles, entrées de sentiers, va être effectué, 2 souches sont à faire enlever. Deux muriers dépassants sur la chaussée ont été taillés chemin de Champagnes.

Sécurité, les bornes incendie défectueuses vont essayer d'être changées sur 2021.

Communication et économie :

Les articles pour le bulletin annuel commencent à arriver. Une diffusion auprès des potentiels annonceurs a été lancée.

Il faut alimenter et faire vivre la communication, faire des photos et les partager.

Urbanisme :

Une demande de permis est en cours pour l'installation sur la commune d'une entreprise de commerce et d'entretien de matériel de jardinage. Au niveau de l'antenne free, la complétude du dossier est arrivée en mairie, le dossier est en cours d'instruction.

4/ QUESTIONS DIVERSES

Le SICTOM recherche un logo ; un vote est à faire parmi 3 propositions.

Le déploiement de la fibre est stoppé sur la commune pour le moment, délai annoncé fin 2022.

Un déplacement des poubelles de tri du Revolet est à l'étude.

La cérémonie du 11 novembre se fera à 11h au monument aux morts, elle sera suivie d'un petit pot de l'amitié.

La séance est levée à 21 h 07.